

# MED ARTS

Licence Professionnelle  
**Métiers de la médiation  
par des approches artistiques et culturelles**  
(MMAC)

RNCP n° 29778

## **CURSUS A DISTANCE**

Notice descriptive 2020-21



La formation se déroule exclusivement via Internet.  
Un forfait de connexion Internet illimité en "haut débit" est  
vivement recommandé ainsi qu'un ordinateur  
équipé d'un micro et d'une webcam.

## Sommaire

La médiation de l'art, un état d'esprit.....	3
Chargé d'action culturelle, un métier.....	3
Une formation universitaire .....	4
Présentation de la formation .....	5
Objectifs.....	5
Connaissances et compétences visées.....	5
Débouchés.....	5
Modalités d'enseignement.....	6
Conditions d'admission .....	6
Pré-requis.....	6
Modalités d'inscription .....	6
Prise en charge des coûts de formation .....	7
Coordonnées utiles .....	7
Modalités pédagogiques .....	8
Des parcours diplômant modulables.....	8
Modalités d'enseignement.....	8
Modalités de suivi du projet tuteuré .....	8
Encadrement pédagogique.....	8
Evaluations.....	9
Dispositif pédagogique .....	10
Programme détaillé .....	13
Equipe pédagogique.....	18
Fonctionnement des études .....	19
Fiche pédagogique.....	19
Organisation de l'année.....	19
Evaluation .....	19
Valeur des notes et organisation des sessions .....	20
Décision du jury .....	20
Présences/absences.....	20
Un principe de participation, une philosophie.....	20
Organisation du cursus.....	21
Période 1 (FD1) ou Année 1 (FD2) – 30 ects .....	21
Période 2 (FD1) ou Année 2 (FD2) – 30 ects .....	21
Regroupements.....	22

## La médiation de l'art, un état d'esprit

Exercer la médiation culturelle, en faire son métier, tend à développer des projets culturels qui placent en leur centre productions et réalisations artistiques. C'est le sens que nous souhaitons donner à l'intitulé de ce diplôme : Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles.

Ces métiers se distinguent du travail artistique (projets d'artistes), de la communication (chargé de communication) ou des activités de production (assistant de production) et du management (accompagnement d'une carrière d'artiste). Il se dissocie également de l'animation sociale et culturelle qui favorise l'expression culturelle de populations.

Un projet culturel se met en œuvre en plaçant en son centre une programmation artistique ou une proposition artistique singulière (des arts vivants, plastiques, mais aussi de la littérature ou des patrimoines) et en développant, selon une logique d'action culturelle, des activités qui contribuent à les inscrire / les ancrer dans des dynamiques sociales et territoriales.

Le projet culturel accorde ainsi une place centrale à l'invention de voies d'accès originales des publics aux établissements culturels et aux œuvres qu'ils programment, exposent, conservent. Il se donne également pour but de renouveler les pratiques culturelles en les diversifiant.

Concevoir et mettre en œuvre un projet culturel appelle, par conséquent, à développer des rencontres culturelles et artistiques, des actions de sensibilisation culturelle à une œuvre, des programmations artistiques, des parcours de visite, des débats, des ateliers de pratique artistique, etc. qui favorisent ou rendent possible l'accès des publics aux lieux de diffusion culturelle, c'est-à-dire diversifient les publics des établissements culturels. Autant de moyens qui, par ailleurs, renforcent l'ancrage territorial et culturel d'établissements culturels, participent à développer et à accompagner les pratiques culturelles et artistiques, assurent l'accueil des publics au sein des établissements culturels et développent leur offre.

## Chargé d'action culturelle, un métier

La licence professionnelle MMAC prépare au métier de « chargé d'action culturelle », qualification reconnue nationalement.

Le métier de chargé d'action culturelle fait référence à l'accomplissement de missions et d'activités stratégiques pour la plupart des établissements culturels en termes de développement de l'offre artistique et culturelle, mais aussi d'inscription territoriale et d'élargissement/diversification des publics.

Le chargé d'action culturelle met en œuvre les orientations de la politique culturelle des établissements culturels et artistiques. Il réalise des projets culturels à partir de la programmation artistique (musique, théâtre, littérature, ...), muséale ou patrimoniale entre/avec les porteurs de projets, leurs partenaires (professionnels et institutionnels), les populations et les territoires.

Métiers connexes : chargé d'animation du territoire, chargé de projet culturel, chargé de développement des publics, médiateur culturel (du patrimoine, des arts vivants, du livre, des arts plastiques...), chargé d'action culturelle sectorielle (responsable d'atelier pédagogique, animateur sectoriel), chargé des relations publiques.

## Une formation universitaire

Créées à la demande du Ministère de la Culture et de la Communication, puis rejoint par d'autres partenaires professionnels de la région (Délégation Régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Association Régionale des Conservateurs...), les formations à la "Médiation Culturelle de l'art" de l'Université de Provence sont habilitées depuis 1994 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le **secteur "Médiation culturelle de l'art"** de l'Université d'Aix-Marseille propose un Master professionnel *Médiation culturelle de l'art*, mention du Master Arts (UFR ALLSH), une **licence professionnelle "Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles"** en présence à Marseille et un cursus intégré à l'Université Franco-Allemande.

Depuis 2001, ce diplôme de **Licence Pro MMAC peut se préparer en cursus à distance** via une plateforme Internet. Il est ainsi ouvert et suivi par de nombreux professionnels à travers la France, l'Europe et le monde francophone. Il est proposé au Bénin dans le cadre d'un partenariat avec l'École du Patrimoine Africain de Porto Novo et concerne des professionnels en formation continue à travers toute l'Afrique francophone. Et plus récemment en Guadeloupe en partenariat avec Guadeloupe Formation.

Le programme de formation est organisé pour partie en parcours. Les étudiants-stagiaires s'y inscrivent en fonction de leur cursus universitaire, de leur parcours professionnel, ou du niveau de leur pratique artistique et culturelle personnelle.

Ces 3 parcours de spécialisation sont les suivantes :

- [Parcours 1 : métiers de la médiation du livre et de la lecture,](#)
- [Parcours 2 : métiers de la médiation des arts plastiques et des patrimoines,](#)
- [Parcours 3 : métiers de la médiation des arts vivants et de la scène.](#)

Chaque parcours étant composé d'un enseignement sur les politiques publiques sectorielles, d'un enseignement sur les modalités d'action culturelle à destination des publics et d'un enseignement artistique. Car, s'il est acquis que chaque discipline artistique développe son histoire, son environnement, ses formes d'action, ses contextes institutionnels, ses pratiques, ses propres paradigmes, il n'en demeure pas moins que c'est bien dans les interactions entre l'art et les œuvres, la culture et ses pratiques, le politique et les institutions, les publics et les populations, que se situent la problématique de la médiation culturelle de l'art et celle de l'élaboration de projets culturels.

## Présentation de la formation

Ce diplôme préparé à distance, a été conçu **pour la formation professionnelle continue**. Il s'adresse aux personnes en cours ou en recherche d'emploi (Demandeur d'emploi indemnisé ou au RSA). Tous les salariés du secteur public ou privé y ont accès dans le cadre de leurs droits à bénéficier du dispositif réglementaire de prise en charge de la formation en cours d'emploi. Ce parcours en FOAD est particulièrement adapté au contrat de professionnalisation et au période de professionnalisation.

**Un parcours individuel est aménagé** pour chaque étudiant stagiaire en formation continue en fonction de sa situation professionnelle.

## OBJECTIFS

Dans différentes situations de préparation d'une **réorientation professionnelle** ou d'une **évolution de carrière**, face à un besoin de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** ou d'**approfondissements de compétences**, la licence professionnelle MMAC forme les professionnels qui désirent élargir leur savoir-faire dans différents métiers ou fonctions pour faciliter l'appréhension des œuvres d'art et le développement de projets culturels.

## CONNAISSANCES ET COMPETENCES VISEES

### La licence pro MMAC forme à :

- la définition des contenus et des formes d'une action culturelle : ateliers, visites, rencontres, conférences, etc., qui favorise et/ou rend possible l'accès des publics aux lieux de diffusion culturelle, c'est-à-dire diversifie les publics des équipements culturels, renforce l'ancrage territorial et culturel d'un équipement culturel, développe et accompagne les pratiques culturelles et artistiques, assure l'accueil des publics au sein des équipements culturels et développe l'offre culturelle ;
- la conception et à la coordination des activités propres à une action culturelle ;
- l'éventuelle conception de programmations artistiques, muséales ou patrimoniales ;
- l'instauration et à la coordination de partenariats avec les acteurs de proximités (scolaires, associatifs, socioculturels, etc.) ;
- l'élaboration et au suivi des budgets relatifs à la réalisation d'une action culturelle ;
- la conception de la communication d'une action culturelle ;
- la constitution et à l'encadrement d'équipes de réalisation ;
- la coordination des intervenants dans la réalisation d'une action culturelle ;
- la gestion logistique des actions ;
- la rédaction et le suivi des publications relatives à l'action culturelle ;

- la mise en œuvre des outils d'évaluation, d'étude et de prospective dans le domaine de l'action culturelle ;
- l'encadrement de la participation des populations aux actions culturelles.

### La licence pro MMAC transmet :

- une connaissance générale des logiques d'action dans le champ artistique et culturel, des politiques culturelles, des publics et des arts ;
- une connaissance spécifique (par parcours) des institutions, des domaines artistiques et des publics de la culture ;
- une connaissance générale de l'action culturelle sectorielle ;
- une connaissance de la gestion administrative et financière des actions culturelles ;
- une méthodologie de projet en termes de maîtrise de faisabilité, de coordination de moyens humains, financiers, administratifs, matériels, etc.
- une connaissance des outils et des techniques de communication (NTIC, langue, techniques de communication) ;
- une connaissance des outils d'évaluation de l'action culturelle ;
- une connaissance des techniques de recherche d'emplois/stages, du droit du travail, etc.

## DÉBOUCHÉS

> **Postuler à tout emploi contractuel proposé par une collectivité territoriale** (accessibles par voie de concours ou sous contrat) pour développer des projets d'action culturelle dans des équipements en régie, des Offices Municipaux, Départementaux ou Régionaux de la culture ou du tourisme, des Centres culturels polyvalents, des Bibliothèques, des Musées, des Maisons de quartier.

> **Se présenter aux concours** de recrutement organisés par le CNFPT, par les ministères en charge du Tourisme, de l'Éducation Nationale et de la Culture, pour devenir Attaché, Assistant qualifié, Assistant ou Rédacteur, dans le domaine du livre, des arts vivants, du patrimoine, des arts plastiques, ou encore animateur sectoriel.

> **Etre salarié d'un établissement conventionné et labellisé** dans les domaines du spectacle vivant, de la diffusion musicale, du développement culturel, de la diffusion de l'art contemporain, de l'animation du patrimoine ou de tourisme culturel sur des profils d'Animateur sectoriel, de Chargé des relations publiques ou de Chargé de mission.

> **Etre salarié de toute association culturelle** ou d'entreprise du secteur marchand qui accompagne la création artistique, diffuse et distribue ses objets artistiques auprès des publics.

> **Exercer en libéral** comme guide, conférencier, animateur ou organiser une offre indépendante de prestations de projets culturels.

## MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

**Les enseignements sont dispensés en ligne sur une plateforme d'apprentissage spécifique : Am@tice.**

Un calendrier de formation est établi en fonction du cursus choisis (1 an, 2 ans ou 3 ans), permettant d'alterner la formation en ligne (cours, activités pédagogiques et contrôles continus), les périodes en entreprise (stage et/ou activité professionnelle), et les temps de regroupement (travaux dirigés en présence, étude de cas de terrain, examens écrits et oraux).

**Depuis 2011, le dispositif de formation en ligne s'est enrichi des outils du Web 2.0.**

Intégré au parcours de formation, un @portefolio spécifique (espace personnel à usage privé et exclusivement pédagogique, avec accès conditionné en fonction des besoins de la formation) est proposé aux étudiants-stagiaires en articulation étroite avec les enseignements, le suivi du projet professionnel et l'élaboration du projet culturel.

Il offre la possibilité de se former à l'usage de ces outils indispensables à l'avenir pour mener son parcours professionnel : page profil, blog de veille, expositions thématiques suivant chaque étape de la construction du projet culturel, participation au réseau professionnel de la formation.

Véritable apprentissage d'un outil permettant d'optimiser les collaborations (équipe pédagogique et étudiants-stagiaires), le partage de contenus multimédia et d'expériences, de constituer ou d'élargir au cours de la formation, la communauté professionnelle et le réseau qui vous accompagnera pour la suite de votre carrière.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Toutes les personnes ayant interrompu leur formation universitaire depuis au moins 1 an et ayant cotisé en tant que salarié au moins 6 mois, relèvent de **la formation professionnelle continue** et doivent trouver les moyens de financer les coûts de formation.

**La licence Professionnelle "Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles "** à distance est particulièrement adaptée aux démarches de Formation Continue :

- Par l'élaboration d'un parcours individualisé ;
- Par l'adaptation du parcours à la logique de VAE ou de dispense ;
- Par la validation progressive d'Unités d'Enseignement ;
- Par la souplesse qu'offre l'utilisation de la plateforme d'apprentissage en ligne.

## PRÉ-REQUIS

Etre titulaire d'un DEUG/Licence 2 ou niveau BAC+2 (120 crédits) en histoire de l'art, musicologie, théâtre, arts plastiques, danse, photographie, lettres modernes ou classiques, Tourisme (BTS) et certains DUT...

Dans le cas d'autres diplômes de niveau bac + 2 dans les Sciences humaines et sociales, le candidat devra justifier d'un bon niveau de connaissance et/ou de pratique dans une discipline artistique.

**Pour les diplômés inférieurs au niveau bac+2**, le candidat doit faire valoir 3 ans d'expérience active dans un domaine culturel et d'un projet professionnel motivé.

**Pour les diplômés non universitaires ou étrangers**, une demande d'équivalence est nécessaire.

Dans ces deux cas, vous devrez constituer un **Dossier de Validation des Acquis Professionnels (VAP)** qui sera envoyé par mail, après acceptation de la candidature. Il sera validé par la commission pédagogique de l'UFR ALLSH.

Dans le cas d'expériences professionnelles suffisantes (au moins 3 ans d'expériences dans le domaine du diplôme), un dossier de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)** accompagnée par un enseignant, pourra être élaboré.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez vous porter candidat, vous devez suivre la procédure indiquée sur [eCandidat](https://candidatures.univ-amu.fr/) : <https://candidatures.univ-amu.fr/> dans Offre de formation > Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines > Licence professionnelle > LP Métiers de la médiation, approches artistiques et culturelles (A distance) **du 28 avril au 13 juillet et du 24 août au 1er septembre**. Nous proposons 2 sessions d'entretiens de sélection :

Dates limites de dépôt des candidatures :

**1<sup>ère</sup> session = au plus tard le 30 juin**  
ou  
**2<sup>ème</sup> session = au plus tard le 1er septembre**  
**(en fonction des places disponibles)**

Après un premier examen administratif du dossier, les candidats retenus seront contactés via [Skype](#) ou [Adobe Connect](#) pour un entretien avec la coordinatrice de la formation permettant de cerner le projet professionnel et d'ajuster le projet de formation.

In fine, l'admission pédagogique est entérinée par une commission composée d'universitaires et de professionnels. Le candidat est informé de son admission pédagogique par mail dans un délai minimum de 15 jours après réception du dossier.

L'admission définitive sera confirmée après validation des dossiers administratifs et financiers.

Après inscription à l'Université, les codes d'accès à la plateforme vous seront alors communiqués par mail, le parcours de formation pourra s'engager.

## **PRISE EN CHARGE DES COÛTS DE FORMATION**

---

**Dès la candidature en Licence Pro MMAC à distance**, notre service de Formation Continue adresse un devis correspondant au parcours de formation envisagé. **Le montant de ce devis est établi au coût maximal.** Selon la situation du candidat, si vous n'obtenez pas de prise en charge, vous aurez la possibilité en dernier recours (après avoir fait des recherches de financement), de demander une exonération partielle (sur dossier auprès de notre service Formation Continue) qui sera calculée en fonction des revenus du foyer.

## **COORDONNÉES UTILES**

---

Aix-Marseille Université

### **Médiation culturelle de l'Art**

Case 62 - 3, place Victor Hugo - CS 80249 - 13331 Marseille cedex 3

Secrétariat Pédagogique : Sabrina Parat & Samira Errait

Tél : 04.13.55.02.59 / 02.60 - Mèl : [allsh-medcult@univ-amu.fr](mailto:allsh-medcult@univ-amu.fr)

Coordinatrice du Parcours à distance de la Licence MMAC : Catherine Anaya

Directeur de la formation : Gilles Suzanne

## Modalités pédagogiques

Le Programme d'enseignement à distance est destiné **uniquement aux personnes relevant de la formation continue** (cf. Conditions d'admission – Page 6). Il a été conçu pour s'adapter à la situation professionnelle de chaque individu et propose un parcours diplômant modulable.

### DES PARCOURS DIPLÔMANT MODULABLES

---

Le programme de formation est composé en fonction de la disponibilité des étudiants-stagiaires :

**1 - Formation diplômante en 1 an (FD1) :** ce programme se réalise en deux semestres sur une année universitaire. Il s'adresse surtout aux personnes sans emploi et en congé formation.

**2 - Formation diplômante en 2 ans (FD2) :** ce programme se réalise en deux années universitaires (soit 30 ECTS par an). Il s'adresse principalement aux personnes en cours d'emploi.

**3 - Formation diplômante par UE capitalisables :** ce programme se réalise par l'acquisition progressive d'Unités d'Enseignements (UE) sur un rythme personnalisé. Le parcours est établi avec la coordinatrice des études dès la première inscription. Il peut s'étaler sur plusieurs années : les résultats sont conservés et validés à la fin du cursus. Ce type de parcours convient aux personnes en emploi souhaitant engager un parcours de formation diplômant à un rythme compatible avec leur activité professionnelle.

Dans certains cas, le parcours peut s'organiser d'après des modalités de calendrier personnalisé établi avec la coordinatrice des études.

Il peut se réduire et s'adapter en fonction des unités d'enseignement validées par **Validation d'acquis de l'Expérience**.

### MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

---

Le contenu des enseignements est donné sur une plateforme d'apprentissage, chaque UE est **accessible en ligne** (cours, exercices d'autoévaluation, bibliographies, ressources diverses...), chaque tuteur responsable de l'UE anime un **forum** : sorte de TD virtuel. Les travaux de contrôle continu, les corrigés et les notes sont déposés en ligne.

La formation comprend des **regroupements obligatoires** de 4 à 5 jours organisés 4 fois dans l'année pour les cursus en un an et 2 fois par an pour le cursus en deux ans.

Ces regroupements sont obligatoires et permettent une approche concrète des enseignements par des séances de travaux dirigés, d'études de cas sur le terrain et l'organisation des examens écrits ou oraux (contrôles finaux de chaque UE). **ATTENTION à bien noter les dates du premier regroupement (cf. page 22)**

### MODALITÉS DE SUIVI DU PROJET TUTEURÉ

---

Le suivi de projet culturel dans le cadre du Pôle « Projet » s'effectue en fonction de la situation professionnelle de l'étudiant-stagiaire :

1 – Pour les étudiants-stagiaires sans emploi ou ayant obtenu un congé formation : **le stage de 12 semaines MINIMUM est obligatoire.** Il s'effectue dans une structure validée par la formation, il est encadré par l'enseignant de l'UE Stage. Il fait l'objet d'une convention (Université, étudiant, responsable de la structure de stage et tuteur enseignant). Il est destiné aussi à la conception/élaboration d'un **projet tuteuré (UE Projet)**.

2 – Pour les étudiants-stagiaires en cours d'emploi : l'UE Stage doit se mener dans l'entreprise employeur du stagiaire si elle appartient au champ culturel ou à défaut au cours d'un stage de douze semaines dans un établissement culturel qui doit être relié au projet. Il est destiné à la conception/élaboration d'un **projet tuteuré (UE Projet)**.

### ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

---

Le Directeur de la Licence dirige et encadre l'ensemble des modalités et contenus du diplôme.

La Coordinatrice du parcours de licence à distance assure le lien entre l'équipe pédagogique et les étudiants-stagiaires. Elle est par conséquent l'interlocutrice des étudiants-stagiaires de ce parcours spécifique. Elle suit le projet individuel de formation, son intégration au projet professionnel, son adéquation aux situations d'emploi et/ou de stage et la conception du projet culturel en collaboration avec l'enseignement référent pour la méthodologie de projet. Elle assure la cohérence de l'ensemble du projet de formation et le respect des programmes, des partenariats extérieurs et des règles universitaires.

**Les enseignements sont conçus par des universitaires** issus de différentes disciplines (esthétique et sciences des arts, sociologie, histoire de l'art, théâtre, littérature, etc.). Ils proposent dans les parcours pédagogiques en ligne des synthèses de grands modèles théoriques quant à l'approche de l'art et des œuvres, des institutions et des politiques publiques, des publics et des pratiques culturelles, par l'analyse de cas concrets, par la mise en perspective problématique d'objets de recherche, et selon des méthodologies et des concepts.



**Des professionnels de la culture, chargés de cours** prennent en charge le tutorat à distance des enseignements théoriques, des activités pédagogiques en ligne et des travaux dirigés lors des regroupements pour permettre une approche singulière des fonctionnements institutionnels et des modes de gestion, des approches des publics spécifiques ou de l'appréhension des outils de communication. Ils assurent l'accompagnement à la méthodologie de projet en lien avec les logiques de stages ou d'application dans des situations professionnelles.

Le secrétariat pédagogique assure la gestion logistique et administrative des dispositifs pédagogiques, de la scolarité et la liaison avec les différents services de l'Université.

## **EVALUATIONS**

---

Les évaluations portent sur la vérification des connaissances acquises à travers l'ensemble des contenus de cours et des ressources fournies. Elle valide la capacité des étudiants-stagiaires à les utiliser de façon réfléchie. Elles se décomposent en **activités pédagogiques en ligne**, faisant l'objet d'une correction individualisée et repris en **contrôles terminaux** (rapports, document d'intention de projet, soutenance) dans une logique d'évaluation formative.

En outre, chaque UE comporte une série de propositions de **travail personnel** : lectures (avec guide de lecture), exercices d'autoévaluation, quiz...

## Dispositif pédagogique

### Notre conception du projet culturel...

En se distinguant du travail artistique (projets d'artistes), des activités de production (assistant de production) et de management (accompagnement d'une carrière d'artiste), la notion de projets culturels se développe autour d'une programmation artistique ou d'une œuvre en particulier pour s'adresser à des publics variés.

Par différence également, nous pourrions dire que là où l'animation culturelle favorise l'expression culturelle de populations, la conception et la mise en œuvre de projets culturels vise à dégager la nature artistique, voire la dimension œuvre d'une proposition artistique.

Elle place au cœur de son action l'invention de voies d'accès des publics aux œuvres et aux propositions artistiques.

Ainsi, concevoir et mettre en œuvre un projet culturel appelle à développer des actions indexées sur des logiques multiples : rencontres, actions de médiation culturelle d'une œuvre, de programmation artistique, de parcours de visite, de débats, ateliers de pratique artistique, etc.

Dans cette approche, la pertinence esthétique est centrale et doit reposer sur une réelle prise en compte de la conception du monde, de l'autre, de soi à laquelle invite une œuvre ou une proposition artistique.

L'humanité d'un projet culturel sollicite toute l'attention de son concepteur quant à la place et au rôle qu'il réserve à celles et ceux auxquels il s'adresse.

**La Licence Pro Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles A DISTANCE** propose donc un dispositif de formation qui articule les enseignements à la conception et l'élaboration d'un projet culturel. Elle place au cœur du projet culturel un travail de problématisation esthétique des œuvres d'art ou des propositions artistiques concernées par le projet et une interrogation des publics auxquels se destinent les actions.

**Le programme de formation** s'articule en 5 pôles. Il mobilise des enseignements théoriques et critiques, technique et pratique déclinés par domaines artistiques (Littérature et poésie, Théâtre et arts de la scène, Arts plastiques).

**1 - Le Pôle « Enseignements fondamentaux »**

**2 - le Pôle « Institutions et politiques publiques de l'art et de la culture »**

**3 - le Pôle « Populations et publics de l'art et de la culture »**

**4 - le Pôle « Techniques et pratiques »**

**5 - Le Pôle « Projet et stage »**

**1 - LE PÔLE « ARTS, ŒUVRES ET CULTURE »** ouvre les connaissances sur l'Art, l'Œuvre et leur questionnement culturel, en deux types d'enseignement :

**Un enseignement général** sur les approches culturelles des Arts : expositions de modèles issus de l'esthétique, de l'histoire des Arts, de l'anthropologie, de la sociologie, de la philosophie et de la psychanalyse.

**Un enseignement par discipline** qui permet de construire une confrontation aux œuvres issues des trois domaines artistiques enseignés. Il s'agit de se former à la capacité à connaître, à lire, les objets issus de ces démarches artistiques, de s'y confronter pour élaborer singulièrement sa parole, une problématique culturelle et *in fine* un concept et un propos de projet artistique et culturel pertinent.

ESTHETIQUE	<p><i>Et au choix :</i>  <b>ESPACES LITTERAIRES ET DES ECRITURES CONTEMPORAINES</b>  <b>ARTS PLASTIQUES ET PATRIMOINES</b>  <b>THEATRE ET ARTS DE LA SCENE</b></p>
------------	--

**2 - LE PÔLE « INSTITUTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ART ET DE LA CULTURE »** apporte les savoirs et pose les enjeux des logiques institutionnelles, professionnelles et politiques du secteur culturel.

**Un enseignement général** sur les politiques culturelles publiques fixe le cadre de référence.

**Un enseignement par domaine** permet d'approfondir cette connaissance des institutions par domaine artistique : présentation de l'historique et du cadre actuel de la décentralisation et de la mise en place des politiques des collectivités publiques ; expositions des objectifs affichés, des modalités de décisions et des implications sur le mode de fonctionnement des structures culturelles.

POLITIQUES CULTURELLES	<p><i>Et au choix :</i>  <b>INSTITUTIONS DU LIVRE ET DE LA LECTURE</b>  <b>INSTITUTIONS DU PATRIMOINE ET DES ARTS CONTEMPORAINES</b>  <b>INSTITUTIONS DU SPECTACLE VIVANT</b></p>
------------------------	---

**3 - LE PÔLE « POPULATIONS ET PUBLICS DE L'ART ET DE LA CULTURE »** aborde les techniques de connaissance des populations et des publics de l'art et de la culture.

**Un enseignement général** sur l'évolution de la société et les grandes transformations contemporaines, des éclairages conceptuels et pratiques pour appréhender les populations

**Un enseignement approfondi** en fonction du domaine artistique décline l'offre d'action culturelle sur les territoires de projet, en fonction des types de populations et publics et plus particulièrement le jeune public (rapport des enfants/jeunes à l'art et à la culture).

PUBLICS DE LA CULTURE	<p><b>JEUNES PUBLICS ET ACTION CULTURELLE</b></p> <p><i>Et au choix :</i>  <b>AUTEURS, LECTEURS ET ACTEURS DE L'ACTION CULTURELLE</b>          Arts plastiques, patrimoines et action culturelle  <b>ACTION CULTURELLE DU SPECTACLE VIVANT</b></p>
-----------------------	--

**4 - LE PÔLE « TECHNIQUES & PRATIQUE »** permet l'appropriation d'outils destinés à la conception et la réalisation de projet. La concrétisation d'un projet peut recouvrir toutes sortes de formes possibles. En complément des méthodologies et savoir-faire enseignés dans le Pôle « Projet », une approche d'outils, de savoirs plus ou moins spécialisés est proposée (Communication écrite et approche du mécénat en première année ou lors du 1<sup>er</sup> semestre et Gestion administrative et budgétaire en deuxième année ou lors du 2<sup>ème</sup> semestre). Un accompagnement du projet professionnel et d'insertion est proposé et appliqué à l'usage professionnel du Web 2.0.

<b>TECHNIQUES DE COMMUNICATION &amp; NTIC</b> <b>ECONOMIE DE LA CULTURE &amp; MECENAT</b>	<b>GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE</b> <b>ATELIER PROFESSIONNEL</b> <b>LANGUES</b>
--	---

**5 - LE PÔLE « PROJET ET STAGE » :** véritable fil conducteur de la formation, il se compose de 2 UE qui articulent la méthodologie de projet à l'ensemble des enseignements des autres pôles afin d'appliquer les acquis fondamentaux à la réalité la plus concrète des situations professionnelles (en stage ou en poste).

Au-delà, cela permet à l'étudiant de concevoir et d'élaborer un projet d'action culturelle qui s'inscrit dans son parcours professionnel pour devenir un levier d'insertion ou de développement de carrière. Ce projet est accompagné par un enseignant en charge du tutorat individuel et suivi par la coordinatrice du parcours à distance. Cet enseignement s'applique à **une situation concrète de stage ou d'activité professionnelle** et distingue 2 types de tutorat :

→ **Le tutorat pour les personnes en cours d'emploi** s'adapte à la situation professionnelle de chaque étudiant au cours de la formation. Il aide à l'émergence d'un projet pertinent pour la structure. Il permet de mettre en application les enseignements et de faire évoluer si nécessaire la position professionnelle de l'étudiant-stagiaire. Dans certain cas, il sera possible de faire un stage dans une structure extérieure plus adéquate. Par contre, lorsque la structure d'emploi n'intervient pas dans le champ culturel, un stage devient obligatoire.

→ **Pour les personnes en recherche d'emploi**, le stage en entreprise est un temps important du parcours de formation. Il s'inscrit de façon privilégiée dans le projet professionnel de chaque étudiant. Articulé principalement avec les enseignements du Pôle, il permet de lier les enseignements à la pratique, d'expérimenter un milieu inconnu, ou d'approfondir un environnement déjà connu, et, en somme, de se placer en situation réelle de conception de projet culturel. Il est organisé **en fonction des situations personnelles** pour une durée de 12 semaines en équivalent temps plein dans une structure qui permet d'explorer le contexte envisagé du projet professionnel de l'étudiant et de préparer sa mise en œuvre.

<b>PROJET TUTEURE - PHASE 1</b> <b>CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION CULTURELLE</b>	<b>PROJET TUTEURE - PHASE 2</b> <b>ENTREPRENDRE UN PROJET D'ACTION CULTURELLE</b>
<b>STAGE</b>	<b>STAGE</b>

## Programme détaillé

Ce **diplôme professionnel de niveau II** est composé d'un équivalent de 553 heures de formation (+ heures de regroupements selon les cursus) et 12 semaines de stage obligatoire pour les personnes sans emploi.

Ce **programme de formation de 10 UE** se compose en fonction du cursus choisi (**FD1 - Formation diplômante en 1 an** ou **FD2 - Formation diplômante en 2 ans**) et des modalités du calendrier personnalisé établi avec la coordinatrice du parcours à distance.

Il **peut se réduire** en fonction des unités d'enseignement validées par **VAE**.

### I - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX (8 ECTS)

#### 3 enseignements obligatoires

##### Esthétique

Cet enseignement questionne les acceptions de la notion de culture et la manière dont elles donnent sens aux différentes modalités d'action des acteurs du secteur dit culturel (création, diffusion, animation, action culturelle). Ils ont pour base la lecture progressive des parties du cours écrit et leur mise en application à travers des études de textes :

- découvrir et étudier les différentes logiques d'actions culturelles
- comprendre comment elles s'appliquent aux œuvres
  - > pour clarifier son positionnement professionnel sur l'art et la culture d'un point de vue esthétique

##### Politiques culturelles

Cet enseignement propose un panorama des institutions et politiques publiques dans le domaine des arts et de la culture (au regard des différentes formes de création), l'enjeu étant à la fois de montrer leurs modalités d'organisation et d'articulation, leurs spécificités et diversités (types de lieux, acteurs, activités), ainsi que les différents points d'entrée pour les analyser (politique, historique, économique...). L'objectif est de vous permettre de comprendre la manière dont se structurent et s'organisent les arts et la culture aujourd'hui et d'acquérir un certain nombre de connaissances nécessaires à la contextualisation de vos projets. Il ouvre la voie aux enseignements plus approfondies par domaine.

- explorer les différents niveaux de politiques culturelles et ses agents
- se familiariser avec leurs modes de fonctionnement généraux
  - > pour identifier et maîtriser l'environnement institutionnel et politique de votre projet.

##### Publics de la culture

Cet enseignement apporte des connaissances sur l'évolution de la société et les grandes transformations contemporaines, des éclairages conceptuels et pratiques pour appréhender les populations. On y aborde également la question du public de la culture, à savoir les pratiques culturelles et la fréquentation des structures artistiques et culturelles, la réception et la perception des œuvres. On questionne enfin cette notion même de « public » et les problématiques à partir desquelles on la saisit.

- étudier la morphologie sociale des publics (et non-publics) de l'art
- étudier les pratiques culturelles des publics de l'art
  - > pour définir au mieux les publics de votre projet.

### II - ENSEIGNEMENTS PRATIQUES (8 ECTS)

#### 4 enseignements obligatoires

##### Présence

Monter un projet d'actions culturelles d'une programmation, c'est aussi se placer au cœur de la rencontre entre des personnes et des œuvres ; exprimer des points de vue singuliers et s'adresser à l'autre, y compris corporellement. La parole et le corps sont de ce fait pour les chargé(e)s d'actions culturelles, deux régimes expressifs et deux modes de communication majeurs.

- apprendre à respirer et savoir gérer son stress
- se positionner dans l'espace et tenir en équilibre
- placer sa voix
  - > pour entendre ses auditeurs, percevoir leur écoute, habiter votre corps et ressentir le leur.

## **Atelier d'écriture**

Cet enseignement s'articule autour d'une série d'ateliers d'écriture créative et professionnelle. L'atelier d'écriture travaille la place du sujet et permet aux écrivains de trouver ou retrouver une représentation réelle de l'écrit, une écriture investie. Il fonctionne donc comme un dispositif de transformation du rapport à l'écriture. En écrivant et en lisant, nous sommes en relation avec les personnes du groupe, mais aussi avec notre espace cognitif, affectif, sensible et notre mémoire.

- Comprendre et dépasser ses résistances face à l'écrit
  - Développer un point de vue personnel et sensible
  - Approcher le processus de création fait d'erreur et de réussite
  - Développer la lecture à voix haute dans un groupe
- > pour analyser son texte et le réécrire

## **Techniques de communication et NTIC**

Cet enseignement articule des cours théoriques à des études de cas pratiques. Une large part est faite à des analyses de situations réelles à partir de matériaux empiriques collectés sur le terrain.

- fixer les objectifs de communication de votre projet
  - définir vos modes et contenus de communication à vos populations cibles
- > pour mettre en adéquation politique de communication et politique artistique de votre projet.

## **Langue : anglais**

Remise à niveau adaptée aux professionnels de Formation Continue, la formule que nous proposons relève de l'auto-formation guidée : aidé par un enseignant, vous travaillez sur le matériel de votre choix, au rythme qui vous convient (film en V.O., support audio-visuel, article de presse...). L'enseignant s'entretiendra avec vous, vous aidera à fixer des objectifs, indiquera le matériel adéquat et répondra à vos questions. Ainsi, vous décidez avec lui du niveau et du contenu des documents que vous étudiez.

## **III - ECONOMIE DE LA CULTURE ET DU MECENAT (4 ECTS)**

Cet enseignement, qui se veut le plus pragmatique possible, aborde le financement de la culture. L'actualité révèle en la matière la place renouvelée des entreprises privées mécènes. Après un état des lieux du mécénat culturel et de l'impact de la crise, le point de vue des entreprises dans leur choix de mécénat sera étudié. Pourquoi faire du mécénat ? Quelle politique construire, pour quels retours stratégiques ? et pour un porteur de projet qui souhaite bénéficier de mécénat : comment définir et mener une recherche de partenaires privés ? Enfin, seront abordés les nouvelles collaborations entre les secteurs publics et privés, ainsi que le rôle des médiateurs dans le mécénat.

## **IV - JEUNES PUBLICS ET ACTION CULTURELLE (4 ECTS)**

Cet enseignement propose d'analyser et de problématiser la question des enfants face à l'art et aux œuvres. Sauf à appréhender l'art dans un contexte privé et familial, les enfants sont toujours « captifs » des institutions (écoles, centres socioculturels, ateliers, etc.) et des démarches culturelles et artistiques qui leurs sont proposées. Après un retour synthétique sur le contexte institutionnel, il s'intéressera principalement d'une part à l'enfance en tant que période de la vie et comme groupe sociétal, et à l'enfant en tant qu'individu et d'autre part au rapport des enfants à l'art et aux œuvres.

## V - PARCOURS « ACTION CULTURELLE PAR DOMAINE » (8 ECTS)

### 3 parcours au choix :

#### PARCOURS 1 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

##### Espaces littéraires et des écritures contemporaines

Cet enseignement propose d'aborder les principaux aspects de la littérature européenne à partir de l'étude de cinq textes (auteurs et histoire littéraire, genres, thèmes, procédés d'écriture, contextes et références culturelles).

##### Auteurs, lecteurs et acteurs de l'action culturelle

Cet enseignement propose un bref historique et étude des différents types d'action culturelle qui font intervenir le livre. Comment et pourquoi ces actions s'intègrent-elles dans ce qu'il est convenu d'appeler la "chaîne du livre" ? De quelle manière se construisent ces projets et quelles modalités pratiques mettent-ils en œuvre ? Pour quels enjeux, politiques, territoriaux, sociaux, culturels, artistiques... ? Quelles conséquences pour le lecteur, son développement, voire son "apprentissage" ?

##### Institutions du livre et de la lecture

Cet enseignement vise à dresser l'état des lieux des institutions en charge du livre et de la lecture. Il proposera une étude des politiques publiques en la matière. Il s'agit de connaître et de comprendre les grands enjeux de ce secteur, d'apprendre à les relier à des savoir-faire et à des obligations professionnelles dans la mise en œuvre, mais aussi de se doter d'une connaissance des liens entre ces dispositifs pour construire, soutenir et accompagner efficacement les projets culturels et artistiques.

#### PARCOURS 2 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS PLASTIQUES ET DES PATRIMOINES

##### Arts plastiques et patrimoine

Cet enseignement propose une mise en commun des différentes façons d'aborder les œuvres du patrimoine et de la création contemporaine.

Apprendre à voir et à partager constitue les enjeux d'une méthode de « lecture » qui expérimente des modalités de descriptions d'œuvres, de mise en mots d'images et ouvrent les questionnements qui peuvent s'y rattacher. Il propose une réflexion sur les choix et l'usage des données techniques, stylistiques, historiques, iconographiques et sociales pour organiser un énoncé, préalable à la mise en projet d'action culturelle.

##### Arts plastiques, patrimoines et action culturelle

A partir de l'observation de différentes formes d'expositions, cet enseignement propose de repérer, d'écrire et d'analyser les techniques et les moyens de mise en « discours » des objets. Comment fonctionne une exposition muséale et comment s'adresse-t-elle au spectateur et par quels moyens ? Nous nous attacherons à comprendre les rapports qu'entretiennent les objets entre eux, mais aussi les objets dans et par l'espace scénographique et muséal. Dans ce réseau de sens, de formes et d'espaces, nous questionnerons la place réservée à la sensibilité, en somme aux possibilités et aux modalités de rencontres, d'attentions, de dialogues, que l'exposition propose et permet aux spectateurs. Etudier différentes formes d'exposition pour réserver une place pertinente au spectateur.

##### Institutions du patrimoine et des arts contemporains

Cet enseignement s'interroge sur la notion de Patrimoine au sens large, et des actions globales et diverses que l'Etat met en œuvre à son propos.

À partir d'un processus historique, l'Etat met en place une législation et des politiques qui concernent la définition des biens patrimoniaux. Il organise également les domaines de compétences et d'intervention des collectivités locales et les initiatives privées.

Il abordera les lois de protection et les actions de valorisation et de sensibilisation des biens et des structures des monuments historiques, des musées et fondations, jusqu'à l'organisation particulière de l'art contemporain.

#### PARCOURS 3 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS VIVANTS ET DE LA SCÈNE

##### Théâtre et arts de la scène

Cet enseignement travaille à partir d'une connaissance de l'histoire de l'art du domaine artistique choisi (théâtre, danse, musique, arts de la rue...) et des différentes problématiques théâtrales et des arts scéniques, leur situation dans l'histoire des arts ; les différentes logiques à l'œuvre dans la création et la diffusion des œuvres.

Il permet de construire une parole professionnelle et personnelle sur les œuvres, d'acquérir d'une méthodologie d'analyse et une capacité à élaborer une problématisation artistique de projet culturel.

##### Action culturelle du spectacle vivant

De l'analyse d'un projet artistique (recherche et analyse d'informations, interview d'artistes) à l'élaboration d'un projet culturel en direction des publics, en passant par la construction d'une parole sur l'œuvre (structuration d'un argumentaire, formulation et valorisation d'une singularité), cet enseignement permet d'explorer les différentes fonctions et les enjeux de la médiation à partir d'exercices pratiques (à l'oral et à l'écrit) et de mises en situation concrètes. Analyser un projet artistique, concevoir des outils de médiation d'une œuvre, pour développer et participer à des actions culturelles autour d'une création théâtrale.

##### Institutions du spectacle vivant

La production, l'organisation, la diffusion du spectacle vivant s'organisent dans un cadre général institutionnel commun à la danse, au théâtre et à la musique. Il s'agit de connaître et de comprendre les grands enjeux de ce secteur, d'apprendre à les relier à des savoir-faire et à des obligations professionnelles dans la mise en œuvre, mais aussi de se doter d'une connaissance des liens culturels et artistiques.

## VI - GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE (4 ECTS)

Au moment du montage d'un projet, il est question de parler de moyens humains, techniques, et évidemment financiers. Il est aussi question de parler de maîtrise d'ouvrage, donc de gestion du temps des personnes, de contrats, des charges et des produits. Qui plus est, il s'agit d'appliquer l'univers des règlements, des obligations, des responsabilités : sociales, fiscales, réglementaires et juridiques communes, ainsi que celles propres au secteur artistique et culturel.

La prévision faisant l'excellence du gestionnaire : l'enseignement porte sur le montage progressif du plan de financement prévisionnel du projet culturel ponctuel ou à plus long terme dans le cadre d'une entreprise donnée.

## VII - ATELIER PROFESSIONNEL (4 ECTS)

La gestion de son projet professionnel est une composante essentielle du profil professionnel. A partir d'un bilan de compétence complet en référence au répertoire des compétences élaborées par le Ministère de la Culture, BL Consultant et le pôle Universitaire réuni par la DDF, cet enseignement permet de construire et rédiger son profil professionnel en ligne et de l'animer via CV, journal de bord, blog...

Cet enseignement doit permettre d'acquérir une compétence à utiliser les outils du Web 2.0 pour gérer son projet professionnel : blog, page web, mise en réseau professionnel. Il se déroulera en ligne via notre @portfolio Efoliam.

## PROJET TUTEURÉ

Cet enseignement, colonne vertébrale du parcours de formation, permet de construire un projet culturel, d'étudier la structure professionnelle qui le porte, de tenir compte de la teneur artistique de sa programmation et d'analyser son environnement (social, culturel, professionnel, institutionnel) pour l'ancrer au mieux dans le territoire et ses populations.

Il mobilise les outils méthodologiques de conception de projets et les travaux réalisés dans les enseignements fondamentaux, pratiques et professionnels de la formation pour les mettre à contribution de cette élaboration du projet.

L'élaboration du projet culturel est accompagnée par un enseignant en charge du tutorat individuel et suivi par la coordinatrice du parcours à distance. Cet enseignement s'applique à **une situation concrète de stage ou d'activité professionnelle.**

Cet enseignement se déroule en 2 temps sur les 2 périodes de formation :

## VIII - PROJET TUTEURÉ – PHASE 1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION CULTURELLE (6 ECTS)

Cette première partie de l'enseignement permet par l'analyse du projet professionnel (UE Projet Professionnel) et du projet d'entreprise d'une structure culturelle (structure d'emploi ou structure de stage), de :

- Inscrire le projet d'action culturelle dans un projet professionnel à titre personnel et un profil d'emploi à partir d'un répertoire des compétences ;
- Analyser un projet d'entreprise dans toutes ses composantes ;
- Constituer et déterminer les composantes d'un projet d'action culturelle à partir d'un questionnement approfondi de son rapport à l'art.

Il intègre une étape de travail permettant d'assimiler la notion d'action culturelle appliquée au projet : un cours pratique et des études de cas en groupe ou individuelles.

Pour ce faire, il est question de travailler en groupe autour d'études de cas réels (en lien avec des entreprises et des activités culturelles de la région PACA) pour dépasser l'observation strictement interne d'une structure professionnelle (au moins une par parcours) et permettre la compréhension de son offre culturelle et artistique, ainsi que l'analyse du contexte dans lequel elle s'inscrit et agit. Sur la base de ces études de cas, chaque groupe conceptualise un projet culturel qui adhère, pourrait s'insérer et développer l'action culturelle de la structure étudiée. Car concevoir un projet culturel susceptible d'intégrer la programmation d'une structure, c'est nécessairement prendre en considération ses diverses dimensions artistiques, culturelles, institutionnelles et de publics, c'est répondre aux questions : quelle(s) action(s) culturelle(s) ? Adossée(s) à quelle(s) œuvre(s) pour quel(s) public(s) ?

## IX - PROJET TUTEURÉ – PHASE 2 : ENTREPRENDRE UN PROJET D'ACTION CULTURELLE (8 ECTS)

Cette deuxième partie de l'enseignement permet d'acquérir une formation professionnelle au projet culturel, un guide d'accompagnement à la conduite de projet et des apports théoriques et méthodologiques sur la place du projet dans les organisations. A travers l'élaboration d'un projet d'action culturelle personnel, il aborde successivement :

- l'enjeu du concept du projet dans ce qu'il permet d'activer du rapport à l'art des publics
- la question de l'inscription du projet dans une politique globale ;
- le positionnement par rapport à l'ensemble des projets de la structure ;
- la formalisation des objectifs et des étapes de réalisation d'un projet d'action culturelle ;
- le positionnement de la dimension artistique et/ou culturelle du projet dans l'établissement ;
- les principes et les bases d'une logique organisationnelle de la mise en œuvre du projet ;
- l'inscription du projet d'action culturelle dans une politique de développement des publics.



## **X - STAGE (6 ECTS)**

Les stages sont individuels. Chaque étudiant-stagiaire doit trouver un lieu de stage dont le projet et la programmation correspondent à son projet professionnel et la filière artistique dans laquelle il souhaite se spécialiser. Le choix du lieu de stage est validé par le coordinateur de la formation.

Le stage commence par l'intégration et la participation de l'étudiant-stagiaire à la vie d'une structure professionnelle. La définition des missions du stage stipule son affectation au montage d'un projet d'action culturelle en particulier et annonce la posture d'assistant qu'il occupera sur le terrain.

Chaque étudiant-stagiaire bénéficie de l'accompagnement d'un salarié en charge d'un projet et d'un suivi par le coordinateur de la formation afin d'acquérir la connaissance nécessaire au montage de projets culturels. L'implication de l'étudiant-stagiaire ne se limite pas aux aspects inhérents à la création ou encore à la production artistique, il se manifeste par une attention particulière vis-à-vis de l'action culturelle et du développement des relations aux publics de sa structure de stage. Ce qui peut se traduire de diverses manières, de l'accueil, à l'animation d'ateliers de pratiques, en passant par l'organisation de rencontres culturelles, de visites commentées, de conférences, voire l'invention de nouveaux modes de relations aux publics. À terme, l'action de chaque étudiant-stagiaire participe à l'accueil et à la diversification des publics d'un équipement culturel et au développement d'une offre culturelle de proximité, à l'ancrage territorial et culturel de la structure et à l'accompagnement et au développement des pratiques culturelles et artistiques de ses publics.

## Equipe pédagogique

**BORET Violaine**

Consultante / responsable de l'agence Irisée

**LEMAIRE Eléonor**

Danseuse - Médiatrice

**CHEVALLIER Bénédicte**

Directrice de Mécènes du sud Aix-Marseille

**CHOIN Emmanuelle**

Consultante culturelle et formatrice indépendante

**CIOSI Laure**

Sociologue à *Transvercité*

**CUCURULLO Laurent**

Médiateur - Directeur de *En Italiques*

**DEHAIL Judith**

Maître de conférences en Esthétique et Sciences des arts

**GAMBA Ghislaine**

Psychologue

**GIREL Sylvia**

Maître de conférences en Esthétique et Sciences des arts.

**HERVE Marjorie**

Chargée de la communication chez Capenergies.

**IRRMANN-CECCALDI Pascale**

Professeur des écoles - médiatrice culturelle

**LEFEVRE Mathilde**

Comédienne

**MAYAUDON Claudine**

Consultante expert, administratrice, chargée de production

**MAZER Vincent**

Attaché Territorial à la Région Paca, Chargé de mission « Emploi / Économie / Territoire »

**PIEDNOIR Rebecca**

Responsable de la Bibliothèque - Théâtre Joliette-Minoterie / Scène conventionnée pour les expressions contemporaines

**ROUSSEL Elsa**

Mcf associé en médiation culturelle des arts / médiatrice

**SUZANNE Gilles**

Maître de conférences en Esthétique et sciences des arts

**TAMAYO Amandine**

Chargée de production à l'agence régionale du livre

**VASSORT Marine**

Sociologue, auteure

**VERSTRAETEN Perrine**

Administratrice - Association Portes Ouvertes Consolat – Galerie Andiamo (Marseille).

## Fonctionnement des études

### FICHE PÉDAGOGIQUE

---

Chaque étudiant doit avoir rempli **sa fiche pédagogique** avant le 30 octobre (Elle est transmise par mail lors de la confirmation d'admission) quelque soit le cursus et le parcours diplômant choisi (FD1, FD2). Elle présente les Unités d'Enseignements auxquelles il est inscrit ou à la validation d'acquis de l'expérience après jury (cf. VAE).

Une fois établie aucune modification ne sera possible : le contenu de cette fiche conditionne l'inscription des notes de l'étudiant sur le logiciel central du Service de la scolarité de l'Université.

### ORGANISATION DE L'ANNÉE

---

Le rythme de travail est variable selon le cursus choisi. L'accès aux Unités d'Enseignement sur la plateforme est ouvert sur toute la durée de l'année universitaire dès la validation du dossier administratif et financier par le Centre de Formation Continue.

Un échéancier prévisionnel précisant la date de remise des différents devoirs ou activités pour chaque cours est transmis aux étudiants-stagiaires. Il doit permettre de s'organiser pour finaliser les UE dans les délais impartis par le cursus choisi (FD1 ou FD2). Il est donc nécessaire de respecter les dates limites d'envoi des devoirs et dossiers, en fonction des dates de regroupements et de la 2<sup>ème</sup> session d'examen.

Le déroulement de la formation est ponctué par les regroupements en présence.

Ces regroupements obligatoires de 4 à 6 jours sont organisés (voir dates prévisionnelles sur site d'informations > (cf. Planning des regroupements – Page 22) :

- Pour le cursus en un an (FD1) : 3 fois dans l'année
- Pour le cursus en deux ans (FD2) : 2 fois dans l'année

Ils permettent une approche concrète des enseignements par des séances de travaux dirigés et d'études de cas sur le terrain.

Les soutenances du document d'intention de projet se déroulent chaque année en septembre (Sem37).

**Pour la Formation diplômante en 1 an (FD1)**, l'année est organisée en deux périodes sur l'année universitaire soit 5 UE par période. A chaque fin de semestre se déroule un regroupement obligatoire. Les **contrôles terminaux** clôturent l'évaluation des UE suivies au cours du semestre correspondant.

**Pour la Formation diplômante en 2 ans (FD2)** : la formation se réalise en deux années universitaires. Soit 5 UE par année. A chaque fin d'année se déroule un regroupement obligatoire. Les **contrôles terminaux** clôturent l'évaluation des UE suivis au cours de l'année correspondante.

### EVALUATION

---

Ce diplôme propose un mode d'évaluation : en **contrôle terminal sous forme de rapport écrit** s'appuyant sur les activités et devoirs en ligne dans une logique d'évaluation formative.

**Les activités et devoirs en ligne** consistent à réaliser différents types de travaux et faisant l'objet de corrections personnalisées ou des activités de groupe corrigées collectivement. Ils peuvent prendre la forme de fiches de lecture, de recherche documentaires, de réalisations techniques ou se baser sur des appréciations de participation (ou tout autre forme décidée par les enseignants). Il y a 1 devoir personnel à réaliser par UE et des activités en ligne corrigées individuelles ou en groupe.

**Le contrôle terminal sous forme de rapport écrit** s'appuyant sur les activités et devoirs en ligne dans une logique d'évaluation formative, à remettre à chaque fin de semestre ou année après les regroupements, soit :

- 1 rapport écrit par UE en 1<sup>ère</sup> année ou 1<sup>ère</sup> période
- 1 rapport écrit par UE en 2<sup>ème</sup> année ou 2<sup>ème</sup> période (sauf pour l'UE Stage : journal de bord en ligne + web profil pro et l'UE Projet : 1 dossier + 1 oral de soutenance devant jury)

## VALEUR DES NOTES ET ORGANISATION DES SESSIONS

---

La formation est organisée **en 10 UE – 60 ECTS**.

Le diplôme s'obtient à **la première session** par la compensation des notes à l'année de chaque UE jusqu'à l'obtention d'une note de 10/20 minimum de moyenne finale.

**IMPORTANT** : la moyenne (10/20) à l'UE Projet 2 et Stage est obligatoire pour valider le diplôme.

Si la moyenne n'est pas atteinte au cours de cette première session : **une deuxième session d'examen** (session de rattrapage) est organisée. Les étudiants-stagiaires ne peuvent présenter les épreuves de la deuxième session que sur les UE où la note obtenue est inférieure à 10/20. La note alors obtenue, annule et remplace la note de l'UE.

Pour les étudiants-stagiaires en FD2, **la deuxième session d'examen** est organisée à la fin de chaque année

Les notes et moyennes obtenues à l'issue de la première session sont communiquées sur la plateforme 15 jours à 3 semaines après chaque regroupement.

## DÉCISION DU JURY

---

A l'issue de la dernière session d'examen, un jury composé d'universitaires examine les résultats de chaque étudiant. Ses décisions sont souveraines et peuvent entraîner des modifications de notes. Les relevés de notes ne sont consultables qu'après délibération de ce jury. Les notes des Unités d'Enseignements ne figurant pas sur la fiche pédagogique ne peuvent être prises en compte.

## PRÉSENCES/ABSENCES

---

Dans un parcours de formation à distance, la présence sur la plateforme et le rendu des travaux de contrôle continu sont obligatoires, ainsi que la présence sur les lieux des stages (cf. Convention de stage). Les absences non justifiées ou les retards fréquents sur les lieux de stage peuvent faire l'objet d'une décision de rupture de la convention individuelle de l'étudiant et la non-validation de l'UE.

Le Service de Formation Continue est dans l'obligation de fournir aux organismes financeurs et au Pôle Emploi, un relevé des absences de connexion, de rendu des devoirs en ligne constatés, de non participation aux regroupements.

Un système de contrôle intégré à la plateforme permet d'établir des états statistiques par étudiant-stagiaire. Les absences de connexion répétées non justifiées seront prises en compte de façon significative par les décisions du jury de diplôme.

La non présentation de la carte d'étudiant (ou de la CNI) aux examens et toute absence aux regroupements non justifiée par un certificat médical, entraîne la non obtention du diplôme.

## UN PRINCIPE DE PARTICIPATION, UNE PHILOSOPHIE

---

Les contenus des enseignements et l'ensemble des ressources complémentaires sont fournis en ligne. La classe virtuelle que représentent le forum et les RV Chat, permet les ajustements nécessaires à une bonne acquisition des savoirs et des connaissances proposées. La participation des étudiants-stagiaires est une composante essentielle de la dynamique animée par le tuteur responsable de l'UE.

La formation est donc organisée de façon participative. Les travaux de contrôle continu (études de cas, fiches de lectures, devoirs et enquêtes...) favorisent cette appropriation des connaissances et des savoirs par l'épreuve de la réflexion de l'étude cas, de la recherche de terrain ou documentaire et permet approfondissement et actualisation des contenus enseignés. Au-delà de l'évaluation, leur réalisation est essentielle au bon déroulement du parcours de formation.

A l'image du monde professionnel, la participation de chacun fait la réussite de tous.

**Catherine Anaya**  
Coordinatrice du parcours à distance

**Gilles Suzanne**  
Directeur de la formation

## Organisation du cursus

### PÉRIODE 1 (FD1) OU ANNÉE 1 (FD2) – 30 ECTS

---

#### ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX (8 ECTS)

Esthétique  
Politiques culturelles publiques  
Publics de la culture

#### ENSEIGNEMENTS PRATIQUES (8 ECTS)

Présence  
Atelier d'écriture  
Techniques de communication et NTIC  
Langue : anglais

#### ECONOMIE DE LA CULTURE ET DU MECENAT (4 ECTS)

#### JEUNES PUBLICS ET ACTION CULTURELLE (4 ECTS)

#### PROJET TUTEURE 1 (6 ECTS)

Projet tutoré – Phase 1 : concevoir un projet d'action culturelle

### PÉRIODE 2 (FD1) OU ANNÉE 2 (FD2) – 30 ECTS

---

#### 3 PARCOURS ACTION CULTURELLE PAR DOMAINE au choix

##### PARCOURS 1 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE (8 ECTS)

Espaces littéraires et des écritures contemporaines  
Auteurs, lecteurs & acteurs de l'action culturelle  
Institutions du livre et de la lecture

##### PARCOURS 2 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS PLASTIQUES ET DES PATRIMOINES (8 ECTS)

Arts plastiques et patrimoines (de l'antiquité à nos jours)  
L'exposition et place du spectateur  
Institutions du patrimoine et des arts contemporains

##### PARCOURS 3 : MÉTIERS DE LA MÉDIATION DES ARTS VIVANTS ET DE LA SCÈNE (8 ECTS)

Théâtre et arts de la scène (comprenant musique, danse...)  
Action culturelle du spectacle vivant  
Institutions du spectacle vivant

#### GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE (4 ECTS)

#### ATELIER PROFESSIONNEL (4 ECTS)

#### PROJET TUTEURE 2 (8 ECTS)

Méthodologie de Projet 2 : entreprendre un projet d'action culturelle

#### STAGE

Stage en entreprise : 12 semaines à répartir sur les 2 périodes ou années

## Regroupements

### Démarrage de la formation semaine 41

Accès partiel à la plateforme, si inscription à partir de la semaine 40

#### > Coursus à distance en 1 an

Le planning prévisionnel des regroupements pour l'année universitaire est le suivant :

Sem 41 5 jours Regroupement 1	Introduction des enseignements de 1 <sup>er</sup> semestre / 1 <sup>ère</sup> année
Sem 09 6 jours Regroupement 2	Clôture des enseignements 1 <sup>er</sup> semestre + examen sur table – 1 <sup>ère</sup> session Introduction des enseignements de 2 <sup>ème</sup> semestre
Sem 26 5 jours Regroupement 3	Clôture des enseignements de 2 <sup>ème</sup> semestre + examen sur table – 1 <sup>ère</sup> session
Sem 37 1 à 3 jours Regroupement 4	2 <sup>ème</sup> session d'examen sur table pour l'ensemble des UE du diplôme + soutenance des Documents d'intention de projet (UE PROJET 2)

#### > Coursus à distance en 2 ans

Le planning prévisionnel des regroupements pour les deux années universitaires prochaines, est le suivant :

Sem 41 5 jours Regroupement 1	Introduction des enseignements de 1 <sup>er</sup> semestre / 1 <sup>ère</sup> année
Sem 26 5 jours Regroupement 2	Clôture des enseignements de 1 <sup>ère</sup> année + examen sur table – 1 <sup>ère</sup> session
Sem 37 4 jours Regroupement 3	2 <sup>ème</sup> session examen des UE de 1 <sup>ère</sup> année + introduction des enseignements de 2 <sup>ème</sup> année
Sem 26 5 jours Regroupement 4	Clôture des enseignements de 2 <sup>ème</sup> année + examen sur table – 1 <sup>ère</sup> session
Sem 37 1 à 3 jours Regroupement 5	2 <sup>ème</sup> session d'examens sur table pour l'ensemble des UE du diplôme + soutenance des Documents d'intention de projet (UE PROJET 2)

### > **Cursus à distance en 3 ans**

Le planning prévisionnel des regroupements pour les trois années universitaires prochaines, est le suivant :

Sem 41 5 jours Regroupement 1	Introduction des enseignements de 1 <sup>er</sup> semestre / 1 <sup>ère</sup> année
Sem 26 5 jours maxi selon PFP Regroupement 3	Clôture des enseignements de 1 <sup>ère</sup> année + examen sur table – 1 <sup>ère</sup> session
Sem 37 5 jours maxi selon PFP Regroupement 3	2 <sup>ème</sup> session examen des UE de 1 <sup>ère</sup> année + introduction des enseignements de 2 <sup>ème</sup> année suivis
Sem 26 5 jours maxi selon PFP Regroupement 4	Clôture des enseignements suivis en année 2 + examen sur table – 1 <sup>ère</sup> session
Sem 37 5 jours maxi selon PFP Regroupement 5	2 <sup>ème</sup> session examen des UE suivies en année 2 + introduction des enseignements de 2 <sup>ème</sup> année à suivre en année 3
Sem 26 5 jours maxi selon PFP Regroupement 6	Clôture des enseignements suivis en année 3 + examen sur table – 1 <sup>ère</sup> session
Sem 37 1 à 3 jours maxi selon PFP Regroupement 7	2 <sup>ème</sup> session d'examens sur table des UE suivies en année 3 et de soutenance des Documents d'intention de projet (UE PROJET 2)

PFP : Parcours de Formation Personnalisé